

AUCAME
Caen Normandie

Projet de territoire du
**CINGAL-
SUISSE NORMANDE**

L'atelier des élus



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

MAI 2023

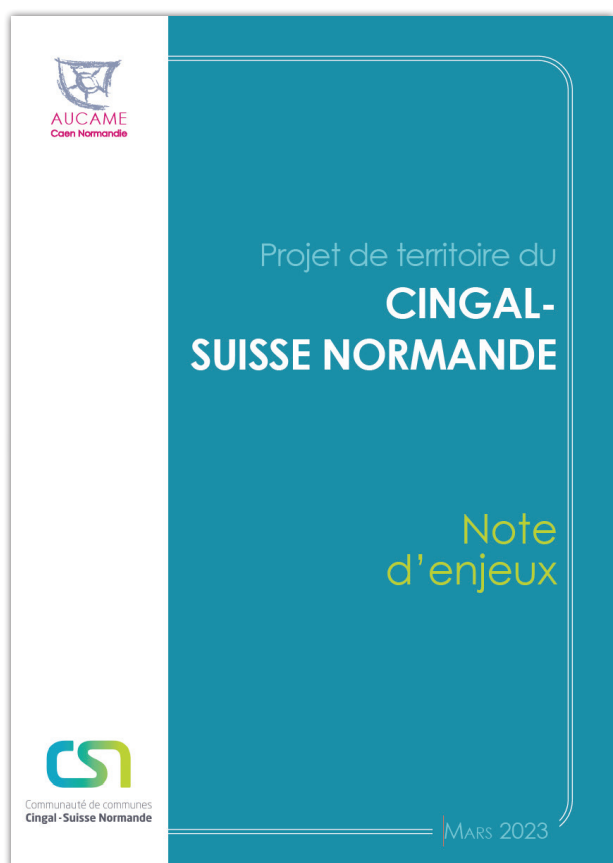
Sommaire

CONTEXTE DE L'ATELIER DES ÉLUS	3
SÉQUENCE 1 : TITRES DE PRESSE.....	4
SÉQUENCE 2 : PRIORISATION DES ENJEUX.....	6
SÉQUENCE 3 : TRAVAUX EN SOUS-GROUPES	8



En 2022, la Communauté de communes Cingal - Suisse Normande a sollicité l'AUCAME, l'agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, pour l'aider à définir les grandes lignes stratégiques de son projet de territoire. Un travail a donc été engagé pour identifier les grands enjeux et amener les conseillers communautaires à réfléchir sur l'avenir de leur territoire.

L'identification des enjeux a donné lieu à diverses réunions avec les élus communautaires et à la rédaction d'une **note d'enjeux** commentée et illustrée de nombreuses cartes. La publication, de 48 pages, a été mise en ligne sur le site Internet de l'AUCAME¹ en mars 2023. Définis sous forme de grandes thématiques, 16 enjeux ont été mis en exergue, chacun se définissant comme un atout à consolider ou valoriser, un handicap à surmonter ou un défi à relever.



Pour aider à définir les grandes orientations stratégiques du territoire, un **atelier prospectif avec les élus communautaires** a été organisé le 19 janvier 2023. Animée par l'AUCAME, la réunion s'est déroulée dans la salle des fêtes de Brettville-sur-Laize.

¹ - www.aucame.fr/catalogue/travaux-pour-les-membres/projet-de-territoire-cingal-suisse-normande--note-d-enjeux--450.html

La séance s'est tenue de 17h30 à 20h00, en présence d'une trentaine de personnes.

Dans le déroulé, l'AUCAME a introduit la réunion en présentant une synthèse des enjeux du Cingal - Suisse-Normande de façon à disposer d'une assise prospective pour se projeter dans le futur. L'exposé a permis de dresser un rapide état des lieux du territoire et d'apprécier les dynamiques à l'œuvre dont les effets vont être déterminants d'ici 2040, horizon fixé dans cet exercice prospectif. Les échanges qui ont suivi ont permis de nuancer le regard des élus et de s'entendre sur les défis qui attendent le territoire.

Un temps d'échanges et de dialogue pour imaginer et construire l'avenir

Une fois les enjeux partagés, les travaux prospectifs ont pu démarrer. Participatif, l'atelier s'est déroulé en plusieurs séquences dont la méthode et les réflexions sont résumées dans cette publication. Les élus communautaires ont pu ainsi se projeter collectivement dans le temps et imaginer un avenir souhaitable du territoire dans les domaines qui leur semblent prioritaires. L'écoute et le croisement des regards ont permis d'esquisser une vision positive partagée, mais le chemin pour y parvenir est plein d'embûches et d'incertitudes. Les élus ont donc travaillé en sous-groupes pour identifier les freins et les points de blocage, mais aussi les leviers à activer pour les transcender et construire l'avenir du Cingal - Suisse-Normande. La définition d'une stratégie commune va permettre de fixer un cap et de cheminer vers ce futur désirable esquissé lors de l'atelier.

Cet exercice prospectif doit apparaître comme l'amorce d'un travail de plus grande ampleur visant à définir une feuille de route collective pour le Cingal - Suisse-Normande. Tous les sujets n'ont pas été abordés : les investigations doivent se poursuivre ! Cet **atelier des élus** constitue donc une première étape dans le processus de **construction d'un futur projet de territoire**. Le dialogue et la qualité des échanges ont permis d'esquisser les grandes lignes stratégiques. Le principal fruit de cet atelier est sans doute d'avoir initié une **dynamique collective** au sein du conseil communautaire, un élan indispensable pour construire un avenir partagé.

« L'avenir ne sera pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. »

(Henri BERGSON)

SÉQUENCE 1 : TITRES DE PRESSE

Le Cingal - Suisse Normande en 2040

La méthode

Les élus rédigent sur des *Post-it* des **titres de presse** concernant le territoire du Cingal - Suisse Normande en 2040, en se projetant dans l'avenir. Les visions peuvent être favorables ou défavorables selon le ressenti des personnes.

Des titres d'articles de presse en 2040 se dégagent un **vision résolument optimiste** de l'avenir du territoire.

En premier lieu, **le Cingal - Suisse Normande apparaît comme un territoire attractif** car il a su préserver, voire améliorer, la qualité de vie pour les habitants. Cette qualité de vie passe bien évidemment par la **préservation de ses atouts naturels et de son identité paysagère** unique autour de Caen, mais aussi par le maintien d'une certaine « ruralité » dans les modes de vie et le développement. Cette attractivité, dans un contexte de ZAN², risque cependant de faire flamber les prix de l'immobilier.

Pourtant, quelques nuages se montrent à l'horizon de ce bel optimisme, concernant notamment la **capacité de développement économique du territoire**. Il faut pouvoir développer l'économie, créer localement des entreprises et des emplois pour les habitants afin d'accroître et renforcer l'attractivité résidentielle. De même, si le Cingal - Suisse Normande perd ses commerces, ce sont autant d'emplois et de services participant à la qualité de vie qui disparaissent.

Autre point fort du Cingal - Suisse Normande, l'attractivité touristique ne s'est pas démentie en 2040. Bien au contraire, **le Cingal - Suisse Normande devient un incontournable du tourisme normand**, en s'appuyant notamment sur le développement de grands itinéraires cyclables.

En 2040, **le Cingal - Suisse Normande a accompli les transitions environnementales** engagées aujourd'hui. La communauté de communes est ainsi devenue un territoire autonome en énergies renouvelables, un objectif amorcé en 2020 (« territoire 100% EnR »). Le projet de réouverture de la ligne Caen-Thury-Clécy est enfin opérationnel grâce à des nouveaux types de trains légers.

Malgré les transitions opérées, le Cingal - Suisse-Normande subit les effets du réchauffement climatique (inondation, sécheresse, canicule) et doit s'adapter pour faire face aux conséquences sur l'agriculture ou l'accès à l'eau potable. Compte-tenu des incertitudes climatiques, **les visions sont très contrastées concernant le devenir de l'agriculture**, l'un des sujets majeurs sur le territoire. Du développement de l'agroforesterie au changement de pratiques, en passant par la disparition pure et simple des activités, le modèle agricole est au cœur des attentions en 2040.

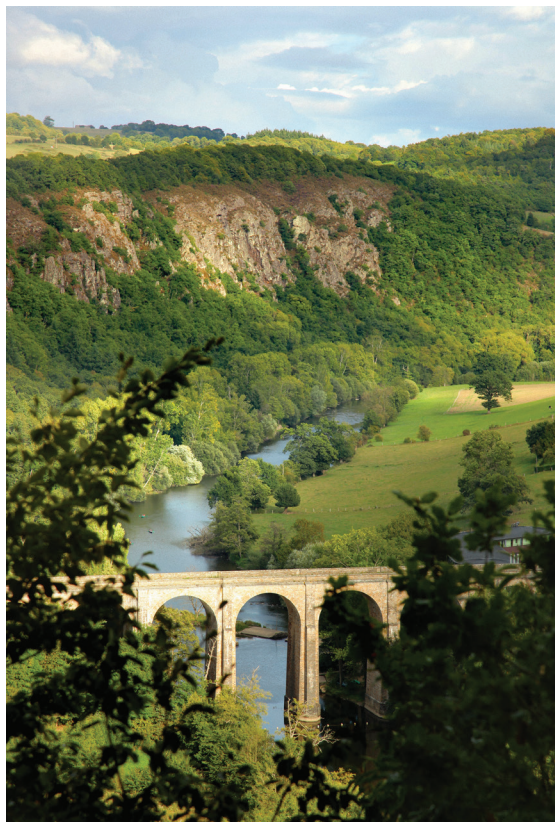
D'un point de vue institutionnel, deux titres abordent le possible rattachement du Cingal - Suisse Normande à Caen la mer, actant de facto les liens étroits entre Caen et ses territoires périurbains. La nouvelle intercommunalité structurerait ainsi, à une vaste échelle, le bassin de vie caennais.



2- Zéro artificialisation nette.

VERBATIM DES TITRES DE PRESSE

- ▶ *Nouvelle zone attractive, la Cdc Cingal - Suisse Normande : « the place to be ».*
- ▶ *2040, le territoire Cingal - Suisse Normande élu « n°1 des territoires normands où les ménages choisissent de vivre ».*
- ▶ *Un territoire soucieux de la qualité de vie de ses habitants.*
- ▶ *Territoire engagé pour la nature et ses habitants.*
- ▶ *Flambée des prix de l'immobilier sur le territoire Cingal - Suisse Normande.*
- ▶ *Le tourisme en Cingal - Suisse Normande ?*
- ▶ *19 janvier 2040 : « le Cingal - Suisse Normande Terre de Tourisme ».*
- ▶ *Cingal - Suisse Normande capitale du tourisme en Normandie.*
- ▶ *La plus grande randonnée vélo passe par Cauvi-court !*
- ▶ *Les nouveaux trains arrivent sur la ligne ferroviaire Caen-Thury-Clécy.*
- ▶ *Pensons à développer l'économie.*
- ▶ *Faire des entreprises pour donner du travail à tous, surtout en milieu rural, et produire de la plus-value.*
- ▶ *La ruralité préservée.*
- ▶ *Fermeture du dernier commerce du Cingal - Suisse Normande.*
- ▶ *Le Cingal - Suisse Normande est autonome en EnR.*
- ▶ *Cingal - Suisse Normande approche le 100 % EnR.*
- ▶ *2040 : Enfin l'autonomie énergétique en Cingal - Suisse Normande.*
- ▶ *Il n'y a plus quatre saisons, mais deux : les inondations ou la sécheresse.*
- ▶ *Nouveau record de température : 45° C en ce début juillet 2040. Coupures et restrictions d'eau potable.*
- ▶ *Du fait des conditions climatiques, l'agriculture du territoire de Cingal - Suisse Normande se modifie.*
- ▶ *L'agroforesterie couvre 30 % de la plaine de Caen, magnifique !*
- ▶ *Disparition de l'agriculture.*
- ▶ *Bienvenue à Caen la mer.*
- ▶ *Cingal - Suisse Normande rattaché à Caen la mer.*



SÉQUENCE 2 : PRIORISATION DES ENJEUX

La méthode

Les **16 enjeux** concernant le Cingal - Suisse-Normande sont recopiés sur un tableau. Les élus sont invités à les prioriser en votant pour chacun d'eux (6 gommettes à répartir par personne). Les enjeux totalisant le plus de points permettent d'identifier des domaines d'actions prioritaires pour l'avenir du territoire.

À noter qu'un seizième enjeu concernant l'adaptation au changement climatique a été rajouté à ceux que l'AUCAME a proposés suite à la séquence sur les titres de presse en 2040. L'évolution du climat va en effet avoir un impact majeur dans les décennies à venir.

Au cœur des préoccupations des élus, trois enjeux ressortent nettement pour le devenir du territoire. Il s'agit de **la création d'activités économiques locales** (19 votes), **le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité** (18 votes) et, enfin, **l'évolution du modèle agricole** (17 votes).

Totalisant moins de points, trois autres enjeux sont jugés important pour l'avenir du Cingal - Suisse-Normande, **le changement des pratiques de mobilités** (11 votes), **l'adaptation au changement climatique** (11 votes) et **la préservation des paysages** (10 votes).

Aux yeux des élus, cette priorisation des enjeux montre l'importance de la **qualité de vie et du bon fonctionnement du territoire** sur le devenir du Cingal - Suisse-Normande. L'accent doit être mis sur les services, les commerces, la mobilité et la création d'emplois, mais le développement doit s'inscrire dans une **démarche environnementale** pour préserver le cadre de vie et s'adapter au changement climatique.



PRIORISATION DES ENJEUX

Résultat du vote

- ▶ 1. La création d'activités économiques locales..... 19 points
- ▶ 2. Le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité..... 18 points
- ▶ 3. L'évolution du modèle agricole 17 points
- ▶ 4. L'adaptation au changement climatique..... 11 points
- ▶ 5. Le changement des pratiques de mobilité..... 11 points
- ▶ 6. La préservation des paysages et de la biodiversité..... 10 points
- ▶ 7. Le vieillissement de la population..... 7 points
- ▶ 8. La diversification du parc de logements..... 7 points
- ▶ 9. La transition énergétique..... 5 points
- ▶ 10. La production d'énergies renouvelables 5 points
- ▶ 11. La cohésion sociale et territoriale..... 4 points
- ▶ 12. La mise en œuvre du zéro artificialisation nette 4 points
- ▶ 13. Le développement du tourisme de proximité 4 points
- ▶ 14. Le ralentissement de la périurbanisation 3 points
- ▶ 15. L'unité territoriale autour d'un projet commun 1 point
- ▶ 16. La dépendance vis-à-vis de Caen..... 0 point

SÉQUENCE 3 : TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

La méthode

Une fois les enjeux priorités, **4 thèmes** sont retenus pour travailler en sous-groupes de 5 à 7 élus :

- ▶ **La création d'activités économiques locales,**
- ▶ **Le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité,**
- ▶ **L'évolution du modèle agricole et l'adaptation au changement climatique,**
- ▶ **Le changement des pratiques de mobilité.**

Les élus se répartissent en sous-groupes, puis échangent sur le futur qu'ils souhaiteraient pour le territoire en rapport avec le thème retenu. L'idée est de se projeter en 2040 et d'imaginer collectivement un avenir désirable pour le Cingal - Suisse Normande.

À partir de cette vision résolument optimiste, les élus identifient ensuite les freins qui pourraient rendre incertain voire compromettre ce futur souhaité, et les leviers sur lesquels s'appuyer ou à mettre en œuvre pour atteindre cet avenir désirable. Des Post-it de couleur sont mis à leur disposition pour qu'ils puissent les formaliser (rouges pour les freins et verts pour les leviers).

Un temps d'échange collectif conclut la séquence pour définir les freins les plus importants et les principaux leviers à activer pour construire l'avenir du territoire. Ces éléments permettent de cibler les lignes d'actions prioritaires du futur projet de territoire du Cingal - Suisse-Normande.

LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

Le futur souhaité

La vision future des élus concernant le développement économique est résolument positive tout en restant réaliste. Les collectivités joueraient prioritairement un rôle de facilitateur et d'accompagnement pour un développement économique qui demeurerait principalement local et ne se ferait pas au détriment de la qualité de vie des habitants. Cela passera par la préservation des entreprises existantes et l'accompagnement à la création de commerces de proximité, mais aussi par la fédération des entreprises artisanales pour leur permettre d'accéder à

des marchés plus larges et de développer de nouvelles compétences. Une idée forte ressortant de ce futur désirable est celle de la valorisation des produits du territoire en favorisant les initiatives locales, appuyée par l'émergence d'un label de territoire.

Au-delà du renforcement du tissu actuel, une autre piste de développement économique possible consisterait à accueillir des petites entreprises de services techniques et d'ingénierie telles que des bureaux d'études ou des cabinets d'architectes. Plusieurs facteurs militent pour l'installation de ce type d'entreprises. Cela permettrait tout d'abord de créer de l'emploi qualifié pour des jeunes ayant quitté le territoire pour faire des études ailleurs. En outre, ces entreprises bénéficieraient de la proximité du marché caennais tout en trouvant une offre immobilière moins onéreuse. Enfin, les compétences de ces entreprises pourraient bénéficier directement au territoire pour mener ses projets et accompagner les transitions à l'œuvre.

Les freins

De nombreux freins ont été identifiés pour mener à bien ce développement économique. Le premier d'entre eux est l'absence de synergies entre les acteurs économiques locaux, que ce soit par manque de temps, de culture du travail collectif ou par peur de la concurrence. Coté collectivité, le manque de soutien à la création d'entreprises locales est mis en avant : pas de guichet unique, pas de politique spécifique en matière de développement économique, faible connaissance des enjeux économiques et des entreprises, peu de soutien à la création de projets (y compris de la part des habitants), réticences des banques... Enfin, le territoire communique peu sur ses atouts, ce qui ne facilite pas les implantations et la consommation locale.

Les leviers

Face à ces freins, de nombreux leviers ont pourtant été mis en avant. Les principaux leviers retenus répondent point par point aux freins identifiés. Pour pallier à l'absence de synergies des acteurs locaux, l'idée est de développer des structures de coordination, des tiers-lieux et de structurer des réseaux d'acteurs locaux. En réponse au manque de soutien à la création d'entreprises locales, les élus mettent en avant la mise en place d'un guichet unique sur le territoire pour simplifier les démarches. Enfin, face au déficit de marketing territorial, les élus souhaitent promouvoir la qualité de vie sur le territoire, pour susciter un développement économique plus diversifié.

Retranscription des Post-it

Futur désirable

- ▶ Préserver le commerce de proximité et encourager / accompagner les créations.
- ▶ Favoriser les initiatives locales autour d'une économie encourageant les produits du territoire.
- ▶ Promouvoir et diversifier le développement économique tout en préservant la qualité de vie des habitants (volet aides immobilier d'entreprise...).
- ▶ Encourager l'installation de « petites entreprises » de services techniques et d'ingénierie (cabinets d'architectes, bureaux d'études...) > au service du territoire et de la qualité de vie du territoire.
- ▶ Structurer et fédérer les entreprises d'artisans (faciliter l'accès à des marchés plus larges / développement des compétences...).
- ▶ Encourager l'émergence d'un label de territoire.

Les leviers

- ▶ Développer une politique ambitieuse en matière de développement économique (en lien avec le SDREII³...).
- ▶ Mise en valeur de la qualité de vie du territoire pour attirer des entrepreneurs.
- ▶ S'appuyer sur le cadre de vie pour attirer / retenir les jeunes diplômés de formation Bac+5.
- ▶ S'appuyer sur des groupes scolaires attractifs et un bâti de qualité pour attirer les jeunes ménages.
- ▶ Avoir des lieux d'expression / de rencontres « tiers lieux » permettant des échanges d'idées, des initiatives.
- ▶ Favoriser des lieux pour accueillir les entreprises pour des temps de travail partagés (tiers-lieux ou autres (mot incompréhensible), mairies etc.), développer ou ouvrir des structures.
- ▶ Créations de logements type colocations pour les apprentis et les créateurs d'entreprises.
- ▶ Souhait de la population d'une qualité de produits.
- ▶ S'appuyer sur les ressources locales (naturelles ou produites).
- ▶ Conserver son local terroir pour identité > donc label.
- ▶ Création d'un label artisan local.
- ▶ Structurer un guichet unique (en lien avec les chambres consulaires).
- ▶ Structuration d'un réseau d'acteurs locaux.
- ▶ Promouvoir le territoire.
- ▶ Événements annuels.

3- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Les principaux leviers identifiés

- ▶ S'appuyer sur la qualité de vie du territoire pour promouvoir un développement économique plus diversifié.
- ▶ Développer des structures de coordination, tiers-lieux, réseaux...
- ▶ Guichet unique.

Les freins

- ▶ Manque de connaissance des enjeux du territoire / des entreprises.
- ▶ Une collectivité qui manque d'ambition (marketing territorial).
- ▶ Absence d'une politique en matière de développement économique au niveau communauté de communes.
- ▶ Absence de synergie des acteurs locaux du territoire.
- ▶ Manque de volonté, de culture du travail collectif.
- ▶ Les artisans ont peu de temps à consacrer à structurer des ententes.
- ▶ Les artisans ont peur des entreprises concurrentes.
- ▶ Manque de soutien à la création de projet d'entreprise locale, réticences des banques, impression dans la population que c'est difficile, compliqué.
- ▶ Absence de guichet unique d'aide en matière de développement économique.
- ▶ Accès aux logements aux jeunes en apprentissage / aux créateurs d'entreprises.
- ▶ Pas de consommation locale du public.
- ▶ Force de frappe des grandes surfaces (coût produits, diversité des produits...).
- ▶ Les modes de vie, le pouvoir d'achat, la façon de se déplacer.
- ▶ Un bâti existant « vieillissant » (+ 50 % avant 1^{ère} réglementation thermique).
- ▶ Les réseaux de communication (internet, fibre...).

Les principaux freins identifiés

- ▶ Absence de synergie des acteurs locaux du territoire.
- ▶ Manque de soutien à la création d'entreprises locales.
- ▶ Absence de communication sur les atouts du territoire (marketing territorial).

LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Le futur souhaité

Le futur souhaité par les élus est celui d'un territoire disposant d'**une offre étoffée de commerces de proximité, privilégiant les producteurs locaux et accessibles à toutes les bourses**. En 2040, le Cingal - Suisse Normande et ses habitants seraient sortis d'un modèle commercial faisant la part belle aux grandes surfaces. Ce renforcement des commerces de proximité passerait par la **création de bouquets de services** (coiffeurs, fleuristes, pharmacies, médecins, commerces de bouche...) **partout où il y a une école**. Celle-ci est ainsi vue comme l'équipement de base permettant de bien mailler le territoire, mais aussi comme le garant d'une certaine chalandise pour ces commerces. Cela renforcerait la place des villages dans l'armature du territoire en leur conférant **une identité de « villages de commerces »**.

Les commerces plus spécifiques seraient localisés dans les pôles principaux du territoire, en complétant et densifiant l'offre existante pour éviter **des déplacements à Caen pour parfois de menus achats spécifiques** (magasin de bricolage par exemple...). Outre le renforcement de l'offre commerciale selon l'armature du territoire, **la modernisation des commerces et des services** proposés permettra de mieux répondre aux besoins et attentes de la population : drive, amplitude d'ouverture plus large, offre de res-

tauration diversifiée, avec des formules originales comme des wagons-restaurants à Saint-Rémy-sur-Orne.

L'offre de services serait aussi plus diversifiée, avec **une attention particulière concernant l'offre de soins et la création de pôles de santé ruraux regroupant tous les professionnels**. Comme pour le commerce, l'organisation future passera par un renforcement de l'armature urbaine pour compléter l'offre de services équitablement sur le territoire. Enfin, pour faire face au fort enjeu du vieillissement de la population, le Cingal - Suisse Normande pourrait accueillir des maisons inclusives pour les séniors, habitat intermédiaire et transitoire avant l'entrée EHPAD.

Les freins

Parmi les freins identifiés pour atteindre ce futur désirable, le premier concerne le **manque de foncier disponible**, notamment à cause du ZAN, pour accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux commerces. La sobriété foncière concernera toutes les communes, y compris les mieux équipées qui pourtant doivent jouer un rôle accru demain dans l'organisation et la vie du territoire. La deuxième difficulté est plutôt liée aux moyens humains : **en effet, le territoire attire peu les entrepreneurs et les professionnels de la santé**. Si l'offre de services s'élargit, comment trouver la main d'œuvre nécessaire pour assurer des horaires plus larges et garantir de nouveaux services ? Les élus mettent également en avant la **raréfaction des producteurs locaux susceptibles d'alimenter et travailler avec les commerces de proximité**, en particulier les maraîchers pour les circuits courts.



Les leviers

Plusieurs leviers sont aussi mis en avant par les élus. Certains relèvent particulièrement de l'action publique, comme par exemple **le portage immobilier par la collectivité ou les aides financières spécifiques pour faciliter l'implantation de nouveaux commerces et services**. À l'instar des réflexions menées concernant le développement économique, la **simplification des procédures** apparaît aussi comme un levier important pour renforcer l'offre commerciale et de services. Les évolutions vont également dépendre des acteurs économiques eux-mêmes, en fonction en particulier de leur capacité à innover et à faire évoluer leur offre (en qualité et en diversité).

Retranscription des Post-it

Futur désirable

- ▶ Plus envie de grandes surfaces, mais besoin de commerces de proximité qui privilégient les producteurs locaux, accessibles à toutes les bourses.
- ▶ Les commerces existants seront renforcés avec un bouquet de services (coiffeurs, fleuristes, esthéticien(ne)s, pharmacies, médecins, commerces de bouche) partout où il y a une école : intérêt à s'arrêter, identité forte, identifié comme « village de commerces ».
- ▶ Besoins de commerces de rang supérieur sur les pôles principaux. On a identifié tous les manques, types « Leroy Merlin Contact », des drives... Vu l'augmentation du coût de l'énergie, on n'ira plus à Caen pour quelques bricoles.
- ▶ Des commerces modernisés, avec du drive, des temps d'ouverture larges, des restaurants diversifiés, des wagons-restaurants à Saint-Rémy...
- ▶ L'offre de service sera diversifiée par des pôles de santé ruraux regroupant tous les professionnels.
- ▶ Des maisons inclusives pour les seniors, intermédiaires et transitoires, avant l'EHPAD.

Les leviers

- ▶ Des commerces de qualité, attractifs avec services (livraisons à domicile, ouverture le dimanche, paniers dans les casiers...). Des commerçants choisis. Spécialités / attractivité qui distingue.
- ▶ Portage immobilier par les collectivités : faciliter l'installation, être propriétaire puis appel à projet, candidature.
- ▶ Des financements spécifiques pour les collectivités, prêtes à porter les projets immobiliers.
- ▶ Simplification des démarches administratives.
- ▶ Travail sur l'accessibilité des centres : stationnement...

Les principaux leviers identifiés

- ▶ Des commerces de qualité, attractifs avec services.
- ▶ Portage immobilier par les collectivités.
- ▶ Des financements spécifiques pour les collectivités, prêtes à porter les projets immobiliers.

Les freins

- ▶ « Dortoisation » de nos lotissements, zones d'habitat.
- ▶ Difficulté d'accueillir de nouveaux habitants, de nouveaux commerces car manque de foncier à cause du ZAN, tant dans les communes-pôles que les communes avec écoles ou les communes rurales.
- ▶ Difficulté à trouver les entrepreneurs (santé...) et la main d'œuvre d'accord pour rester ouvert et offrir plus de services.
- ▶ Implantation libre de « boîtes à pizzas » qui tuent les camions pizza et le commerce.
- ▶ Raréfaction des maraîchers, producteurs locaux pour nos commerces de proximité.
- ▶ La réglementation excessive.

Les principaux freins identifiés

- ▶ Difficulté d'accueillir de nouveaux habitants, de nouveaux commerces car manque de foncier à cause du ZAN.
- ▶ Difficulté à trouver les entrepreneurs (santé...) et la main d'œuvre d'accord pour rester ouvert et offrir plus de services.
- ▶ Raréfaction des maraîchers, producteurs locaux pour nos commerces de proximité.

L'ÉVOLUTION DU MODÈLE AGRICOLE ET L'ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le futur désirable

En 2040, les élus du Cingal - Suisse Normande souhaiteraient que les agriculteurs puissent **vivre correctement de leur métier**, dans un territoire agricole accueillant. Cela supposera de mettre l'agriculture au cœur des préoccupations d'aménagement, y compris sur des aspects très pratiques comme la limitation des réseaux aériens qui contraignent les exploitations. Mais l'agriculture s'inscrit aussi dans un marché global. **La réglementation devrait être la même pour tous**, ou du moins être plus équitable au niveau européen, pour éviter de mettre en concurrence déloyale des agricultures de types différents.

Les pratiques agricoles devraient aussi évoluer vers une diminution des surfaces des grandes fermes pour **accueillir plus d'agriculteurs et plus d'exploitations familiales**. Les élus du Cingal - Suisse Normande, territoire le plus boisé de Caen Normandie Métropole, anticipent aussi **un développement de l'agroforesterie** (mode d'exploitation des terres agricoles associant des arbres et des cultures ou de l'élevage). Le réchauffement climatique obligera à adapter les modèles de production agricole (et par conséquent les types d'exploitation), **en privilégiant l'alimentation de la population locale**. En pleine expansion, les jardins partagés favoriseront également la production alimentaire locale et constitueront des lieux de sociabilité appréciés des habitants.

Les freins

Les principaux freins identifiés par les élus dépassent très largement les limites du territoire. Le premier concerne le **marché agricole mondialisé qui tend à spécialiser les productions des territoires vers les activités les plus rentables**, en les déconnectant des besoins alimentaires locaux. Le second concerne les coûts de production des agriculteurs grevés par la hausse des prix et les pressions exercées par les centrales d'achats. L'action des lobbies (agricoles et chimiques) constitue un troisième frein car il influe sur la réglementation et les pratiques agricoles, et entrave les mutations nécessaires pour s'adapter au changement climatique et à l'évolution des marchés. Enfin, **le monde agricole souffre d'une communication négative** qui n'encourage pas les jeunes à se tourner vers le travail agricole.

Les leviers

Heureusement, des leviers sont identifiés pour faire évoluer le modèle agricole dans le sens souhaité pour l'avenir du territoire. Il s'agit tout d'abord de **sensibiliser la population sur le monde agricole local**, ce qui permettrait, dès le plus jeune âge, de faire connaître les métiers du travail de la terre, de s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement mais aussi de valoriser les produits locaux. Les collectivités pourraient également **favoriser le développement des jardins partagés par la mise à disposition de terrains** pour les habitants. Enfin, **la filière bois semble peu exploitée au regard de son potentiel**. Sa valorisation sur le territoire du Cingal - Suisse Normande constitue donc un autre levier important.



Retranscription des Post-it

Futur désirable

- ▶ Les agriculteurs doivent pouvoir vivre correctement de leur métier.
- ▶ Diminuer les surfaces des grandes fermes pour plus d'agriculteurs et de fermes familiales.
- ▶ Une réglementation identique pour tous (européenne).
- ▶ Un territoire agricole accueillant (moins de réseau aérien).
- ▶ Adaptation de la production par rapport aux changements climatiques pour maintenir l'alimentation de notre population.
- ▶ Développement de l'agroforesterie.
- ▶ Des jardins partagés partout.

Les leviers

- ▶ Sensibiliser la population dès le plus jeune âge au travail de la terre et au respect de l'environnement.
- ▶ Mettre à disposition des terrains pour les habitants.
- ▶ La qualité de nos produits / la traçabilité.
- ▶ Valoriser les filières bois sur notre territoire.

Les principaux leviers identifiés

- ▶ Sensibiliser la population sur le monde agricole local.
- ▶ Les collectivités développent les jardins partagés / retour à la terre.
- ▶ Valoriser les filières bois sur notre territoire.

Les freins

- ▶ Moins de motivation des jeunes au travail agricole.
- ▶ Communication autour du monde agricole.
- ▶ Nos coûts de production / Pression des centrales d'achat.
- ▶ Lobbying : réglementation et chimie.
- ▶ Manque d'ouverture des agriculteurs au monde extérieur.

Les principaux freins identifiés

- ▶ Communication négative autour du monde agricole.
- ▶ Dépendance des marchés mondiaux.
- ▶ Action des lobbies.



LE CHANGEMENT DES PRATIQUES DE MOBILITÉ

Le futur désirable

Pour les élus du Cingal - Suisse Normande, l'évolution des pratiques de mobilité passera d'abord par **une politique d'offre de transport nouvelle s'appuyant sur des moyens de déplacements plus verts et une réorganisation globale de l'offre pour favoriser la multimodalité** (possibilité d'emprunter le mode de transport adéquat en fonction du type de déplacement).

Ainsi, à l'horizon 2040, le territoire serait couvert par des **transports collectifs propres** (bus scolaires à hydrogène vert produit sur le territoire...), du **transport à la demande** pour les personnes à mobilité réduite et pour desservir les pôles de services. La ligne Caen-Thury-Clécy pourrait être réouverte en s'appuyant sur des **nouveaux modes ferroviaires légers** alliant le rail et la route. L'ensemble de ces modes de transports collectifs serait connecté à des **pôles multimodaux à Thury et Bretteville-sur-Laize** pour faciliter le report modal de la voiture vers les transports collectifs et entre transports collectifs.

Au-delà de ces pôles multimodaux, l'accès aux deux centralités structurantes du territoire devrait être régulé pour limiter la place de la voiture dans les centres bourgs. Cette logique d'offre de transport hiérarchisée et structurée selon les besoins de déplacement pour limiter l'engorgement par la voiture de certains espaces s'appliquerait également autour des sites touristiques. La création de parkings déportés équipés de vélos électriques et reliés par des navettes propres favoriseraient ainsi l'accès aux sites.

Conscient que la voiture et plus largement le transport routier demeureront très présents dans les déplacements en 2040, les élus anticipent un **développement de l'autopartage** (mutualisation de véhicules) et une sécurisation des points durs routiers pour en limiter l'impact négatif. Bénéficiant d'**un réseau complet de voies douces sécurisées, de voies en sites propres ou de voirie partagées**, le vélo devrait prendre une place plus importante dans les déplacements du quotidien. A ce titre, la réutilisation de l'ancienne voie minière Potigny-Caen constituerait une opportunité pour le territoire.

Les freins

S'appuyant sur de nouvelles technologies et de nouvelles infrastructures, cette mobilité largement repensée nécessite des investissements très importants. Le **manque de moyens financiers** pour mener ce type de politique constitue le principal frein, d'autant que les choix politiques supra-territoriaux (SRADDET, politiques nationales) ne vont pas forcément dans ce sens. C'est d'autant plus le cas pour le transport ferroviaire qui demande des investissements lourds et génère des coûts d'exploitations importants. **Des freins technologiques existent aussi** (production d'hydrogène vert, mise au point d'un ferroviaire léger compatible rail-route...) qui, malgré les études en cours, ne seront peut-être pas levés d'ici 2040. Enfin, le dernier frein vient de **l'acceptabilité sociale même des restrictions à l'usage de l'automobile**.

Les leviers

Pourtant, les leviers sont nombreux. Les discours politiques régionaux et nationaux vont dans le sens d'un réinvestissement de la desserte en transport collectif, notamment ferroviaire, dans les zones peu denses, de nouveaux systèmes ferroviaires rail-route étant à l'étude. Sans attendre leur développement et leur généralisation, le territoire du Cingal - Suisse Normande peut déjà s'appuyer sur les nombreux outils existants que lui confère la prise de compétence mobilité depuis la loi d'orientation des mobilités (loi LOM de 2019) : tarification intermodale incitative, création de pôles multimodaux, plan de circulation, sécurisation des déplacements en modes doux, pratique du covoiturage... Cette large palette d'outils disponibles ouvre de nombreuses opportunités au territoire pour promouvoir ces nouvelles politiques de mobilité.

Retranscription des Post-it

Futur désirable

- ▶ Des bus à hydrogène vert produit sur le territoire pour les transports scolaires, transports à la demande à destination des personnes à mobilité réduites, pour desservir les pôles de services (commerce, santé).
- ▶ Réguler l'accès aux centres des deux pôles structurants : Thury-Le Hom et Bretteville sur Laize.
- ▶ Des pôles multimodaux à Thury et Bretteville.
- ▶ La création de parking d'accès aux zones touristiques avec l'usage de navettes propres, de vélos électriques.
- ▶ Un réseau de voies douces sécurisées, de voiries partagées ou en site propre.
- ▶ La réutilisation de l'ancienne voie minière Potigny-Caen.
- ▶ La réouverture de la ligne Caen-Thury-Clécy avec un nouveau mode de transport rail-route.
- ▶ Le développement de l'autopartage.
- ▶ L'organisation du ramassage des entreprises.
- ▶ La sécurisation des points durs routiers.
- ▶ Un parking à remorques de camions.

Les leviers

- ▶ La volonté et des choix politiques nationaux et régionaux affirmés et déjà engagés.
- ▶ Création de pôles multimodaux.
- ▶ Tarification intermodale incitative.
- ▶ La sécurisation des déplacements modes doux.
- ▶ Création de parkings sécurisés + navettes propres + vélos.
- ▶ L'offre alternative en transport collectif.
- ▶ L'organisation et le plan de circulation.
- ▶ De nouveaux systèmes ferroviaire rail-route : innovation technologique.
- ▶ Une technologie existante.
- ▶ La capacité du territoire à accueillir.

Le sous-groupe d'élus n'a pas eu le temps de définir les freins les plus importants.

Les freins

- ▶ L'argent (manque de moyens).
- ▶ Les choix politiques.
- ▶ Le SRADDET, législatif.
- ▶ L'acceptabilité sociale des restrictions de circulation automobile.
- ▶ Pour les transports collectifs : coût de l'investissement ferroviaire, coût d'exploitation, besoin intermodal, innovation technologique.
- ▶ Pas de production d'hydrogène vert, pas suffisamment d'énergies renouvelables pour alimenter.
- ▶ Pas de parking d'accueil.

Le sous-groupe d'élus n'a pas eu le temps de définir les freins les plus importants.

Rédaction et mise en page : AUCAME
Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
mai 2023

Illustrations : Cdc Cingal - Suisse Normande

Contact : jp.briand@aucame.fr

Directeur de publication : Patrice DUNY



Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde -14000 CAEN

Tél. : 02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr